

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Objet d'étude : l'autobiographie**ELEMENTS DE CORRECTION****QUESTION**

La question invite explicitement à une mise en relation.

On exigera donc une réponse ordonnée, non paraphrastique, dont on appréciera la structuration synthétique, faisant effectivement référence aux textes. On pénalisera une énumération *décousue*.

On valorisera la prise en compte de la nature des textes : Chateaubriand, Sand, Quinet expriment un *projet*, en le *confrontant* à celui de Rousseau ; de ce point de vue, leurs textes constituent partiellement une délibération, explicite parfois, ou plus implicite, d'où ressort une *argumentation critique* à l'encontre de Rousseau. Ne pas mettre en relation la critique envers Rousseau et les projets de ses détracteurs (sans forcément développer le contenu de ceux-ci) ne pourrait mener qu'à quelques relevés vagues, pointillistes, ce qu'on sanctionnerait.

On attendra, et on valorisera selon le degré d'approfondissement, que soient ponctuellement rapprochées, mais aussi et surtout clairement différenciées, les critiques formulées par Chateaubriand, Sand, Quinet : pour Chateaubriand, il faut montrer « ce qui est beau », se contenter d'un unique « gémissement » car exhiber ses faiblesses, c'est donner une image dépréciative de l'humanité. Un tel projet est donc *moralement* condamnable. Et, de fait, Chateaubriand condamne tout dans les « confessions pénibles » de Rousseau, explicitement ou par allusions : cette prétention malséante de souhaiter passer à la postérité par l'étalage des « faiblesses » et des « plaies », ceci contraire à « la dignité d'homme » ; les attaques contre les « amis » ; et il porte le coup de grâce en énumérant des fautes qui à elles seules discréditent l'homme, donc son autobiographie. Sand est plus indulgente : *le manque d'humilité* est, selon elle, sa *seule faute* (dont elle veut garder son propre projet). Elle insiste pourtant sur *l'erreur* qu'il a commise en livrant ses « préoccupations personnelles », en se cherchant « des torts puérils » et en racontant « des fautes inévitables ». Ainsi, Rousseau se fait reprocher apologie, justifications, réquisitoires, auxquels il s'est livré. (Ce faisant, Sand condamne, de fait, une dimension majeure du projet de Rousseau).

Cependant, on valorisera les copies qui percevront que ce texte est certes critique, mais également positif. Sand parle de « sincérité », de « graves enseignements », de la « poursuite » d'un « idéal » qui « nous frappe et nous attire ». Quinet, quant à lui, développe une seule critique, mais aux conséquences notables : il dénonce le *mensonge*, lui opposant l'objectivité qui guide son propre projet. Que ce mensonge, souvent délibéré, ne le soit pas toujours, ceci importe peu : le lecteur est dupé, lit une « fiction », et non une autobiographie. On valorisera notablement les copies qui sauraient montrer que Quinet voit la *faute* ailleurs que Sand ou Chateaubriand : ni dans la prétention, ni dans les faiblesses, les petites tromperies ponctuelles... mais dans la manipulation globale du lecteur, tout entier asservi, « jouet » de *l'œuvre* elle-même : « Les seuls livres dangereux pour moi sont ceux où l'on me

donne comme réel ce qui ne l'est pas. ». Rousseau *n'est ici qu'un exemple* à partir duquel Quinet délimite le champ de toute autobiographie.
Il va de soi qu'on valorisera les réponses qui, au besoin, citeront explicitement les textes de Rousseau. Mais, dans le cadre de la Question, on ne saurait l'exiger.

COMMENTAIRE

On jugera recevable tout projet de lecture cohérent.

Quel que soit le plan retenu, on attendra au minimum :

- que soit étudié le plaidoyer *pro domo*, dans lequel Rousseau revient sur la nature de ses « confessions », se faisant donc à la fois le défenseur de son œuvre, les *Confessions*, et de sa propre personne.
- que les aspects essentiels de ce plaidoyer soient au moins compris et envisagés (problèmes relevant de l'authenticité, de l'exhaustivité, de la sincérité...)
- que soit noté le fait que l'auteur a écrit pour lui, mais aussi pour la postérité ; qu'il revendique donc à la fois unicité et universalité.

Selon leur degré d'approfondissement, on valorisera les copies qui :

- sauront montrer comment le texte relie en un ensemble cohérent ces différents aspects ;
- détailleront donc les images que Rousseau, à travers son projet, donne de lui-même, et leur articulation. A ce titre, les copies qui étudieraient la représentation *sous-jacente* de Rousseau (son éthos) seraient particulièrement valorisées.

On attendra - et on valorisera selon sa pertinence- l'étude de l'expressivité, en accord avec les sens. Le « je » est omniprésent. Les temps verbaux qui l'accompagnent permettent d'opérer des allers-retours entre présent et passé, entre temps de l'écriture de cette « Promenade » et de celle des *Confessions*. Le passé composé revendique la valeur de l'auteur et de l'œuvre, tandis que l'imparfait exprime les circonstances et les déterminations de son écriture. Le futur mène à la gloire posthume. Et, ainsi, se structure cet examen de conscience qui se veut rigoureux, mais joue de la persuasion. Celle-ci est sensible, par exemple, dans l'envolée qui clôt le premier paragraphe. Notons seulement ici : l'ouverture expressive (« Oui ») ; le rythme énumératif et les gradations qu'il met en œuvre ; les reprises de termes ; et la chute : « et j'ai tout dit ».

On attendra, quel que soit le plan retenu, l'examen de la notion de mensonge ; elle articule tout le texte : « le mensonge » est d'emblée récusé par l'homme Rousseau (« mon aversion naturelle »). Ainsi l'auteur Rousseau va-t-il pouvoir valoriser son œuvre en jouant avec les mots (utilisation du verbe), se glorifiant, sous un semblant de modestie, de s'être trop accusé : « mentir dans le sens contraire en m'accusant avec trop de sévérité ». De là, le texte peut s'orienter vers la reconnaissance de la postérité : « ma conscience m'assure qu'un jour je serai jugé moins sévèrement que je ne me suis jugé moi-même. ». On notera le parallélisme par lequel Rousseau, s'étant jugé lui-même, fait mine de s'en remettre avec confiance aux autres. Mais, en fait – et une remarque à ce propos serait valorisée – il est définitivement seul juge : « ma conscience m'assure ».

Le mouvement du texte met en évidence, dans le dernier paragraphe, par la reprise du verbe « dire », une autre manière d'envisager le mensonge – mensonge d'ailleurs aussitôt nié : « J'ai tort même de l'appeler mensonge » : effet de la « mémoire » infidèle, voire du « délire de

l'imagination ». Ainsi, les causes des inexactitudes vont-elles être développées par l'auteur. On ne peut en faire l'étude ici. Mais on pourra espérer que les meilleures copies montrent comment la bonne foi cherche à s'affirmer sans cesse, et comment Rousseau prétend supprimer les obstacles et atteindre la transparence en n'ayant pourtant pour caution que la seule sincérité ! Citons deux passages significatifs : « des détails que j'imaginai en supplément de ces souvenirs, mais qui ne leur étaient jamais contraires. » ; et : « Je disais les choses que j'avais oubliées comme il me semblait qu'elles avaient dû être... » (On apprécierait l'étude de cette phrase, dans son intégralité, tant elle est significative).

Le texte se clôt par une formule qui en résume les sens : « Je prêtais quelquefois à la vérité des charmes étrangers, mais jamais je n'ai mis le mensonge à la place pour pallier mes vices ou pour m'arroger des vertus. » : le terme « mensonge », utilisé au début, et donnant lieu à un glissement de sens progressif, se voit conséquemment définitivement récusé ; le début de la phrase résume le paragraphe qu'elle referme ; sa fin condense des aspects essentiels de la représentation que, en particulier dans le premier paragraphe, Rousseau a voulu donner de lui-même.

On saura donc apprécier à leur juste valeur les copies qui feront le mieux ressortir que ce texte est une revendication à la fois de l'homme et de l'auteur ; qu'il porte donc, aussi, une réflexion sur l'autobiographie. On appréciera le rapprochement éventuel avec le « préambule » des *Confessions*, et avec celui dit « de Neuchâtel », présent dans le corpus – à condition que ceci n'envahisse pas la copie.

DISSERTATION

On jugera recevable tout projet de lecture cohérent. Un plan en trois parties n'est nullement obligatoire.

Le corpus aura fourni des éléments de réflexion suffisamment riches pour y puiser des directions de recherche.

On pénalisera donc les copies qui se borneraient à quelques banalités.

Quel que soit le plan retenu, il s'agit, pour pouvoir répondre à la question posée, d'envisager, au cours de la réflexion, ce que peut être cette « vérité » qui serait ou non à dire : événements vrais – réels ? Vérité intérieure ? ... Et à supposer qu'il faille tout dire...est-ce pour autant parvenir à dire « la vérité » ? En outre, comment dire « toute » la vérité ?

Donc, seront à interroger les notions d'exhaustivité, de sincérité, de transparence et obstacle... On ne s'étendra pas ici sur les obstacles dus à la mémoire défaillante... ; pas plus sur les arguments que les textes du corpus développent, qui devront être mis en débat par les candidats (rejet moral du « gémissement » envahissant, chez Chateaubriand... Mise en évidence de la notion de fiction autobiographique, chez Quinet...) : les indications pour la réponse à la question les ont mis en évidence. On attendra qu'ils soient largement employés ici.

On n'insistera que sur les points suivants – et on valorisera les copies qui sauront le mieux les approfondir et les articuler :

- L'intérêt principal n'est évidemment pas de dire « tout » (tous les faits) – et c'est évidemment impossible.

- Certes, toute autobiographie comporte des points de passage qui semblent indispensables (et dont l'éventuelle absence peut être significative) : le récit des origines, les moments décisifs de l'existence, les épreuves majeures... Mais ces faits ne sont pas en eux-mêmes suffisants.

- Car, à travers le récit, pour prétendre au statut d'œuvre, l'autobiographie doit (explicitement ou implicitement) *questionner* le souvenir *et* le ressenti, pour en faire émerger une représentation du moi, donc une image que l'on se (re)présente et que l'on présente. Ainsi affirme-t-on son unicité ; c'est-à-dire ce qui s'approche le plus d'une « vérité ».

- Mais cette « vérité » de « l'auteur » devient alors quête de vérité(s) pour le lecteur – on valorisera cet approfondissement : « l'écriture de soi » permet à ce lecteur sa propre quête de soi, et elle parvient ainsi à l'universalité : événements marquants de l'existence, émotions fondamentales, grandes questions de l'existence.

Au final, l'autobiographie a donc peut-être pour « intérêt principal » d'aider le lecteur à s' « écrire » : par reflet identificatoire, par mise à distance (analyse, jugement, désaccord éventuel...). Et peu importe alors qu'elle soit, indépendamment des partis pris, nécessairement une « fiction », et non « toute la vérité sur son auteur », impossible à atteindre, si elle permet de *révéler* des vérités ; ou, à défaut de « vérité », de produire un *questionnement* (de l'auteur par lui-même ; du lecteur).

Enfin, on ne pénalisera pas les copies qui défendraient, au bout du compte, l'idée d'une autobiographie récusant les confessions, ou cherchant à se limiter à un récit d'événements ; de même, les copies qui opposeraient à l'autobiographie de l'intime celles où l'auteur se veut témoin ou acteur de son temps (Mémoires...) ; ou encore glorifieraient l'autofiction. A condition que ces partis pris soient étayés, et les autres dimensions de l'autobiographie sérieusement envisagées au cours de la réflexion.

INVENTION

Le corpus, la réponse à la question (de même que la lecture du libellé de la dissertation) auront ouvert des perspectives : la délibération, le doute, le questionnement, ou les opinions tranchées sur ce que doit être et dire un écrit autobiographique, partout présents, peuvent inspirer la réponse, aussi bien en ce qui concerne des choix d'écriture que des contenus.

On valorisera donc une utilisation intelligente des pistes offertes par le corpus, dès lors que le rédacteur de la copie aura su réellement les faire siennes.

Bien entendu, on sanctionnerait une copie qui ferait une utilisation *abusive* des contenus ou moyens expressifs du corpus.

Un journal intime n'est pas une dissertation : on évaluera à quel point le rédacteur aura su tenir compte de la forme imposée, et adapter ses choix d'écriture. Une argumentation *par trop* impersonnelle ne pourra être sauvée, *en partie*, que par la richesse de son contenu.

Mais on n'admettra pas un épanchement lyrique qui éluderait la réflexion (« expliquer ») à laquelle oblige le libellé. Et : « il vous semble sans intérêt » implique que l'on explique pourquoi.

Quant au fond, le rédacteur est libre de ses choix. On valorisera en fonction de l'approfondissement, la cohérence, la mise en relation « des » « raisons », qui se doivent de former un ensemble, justifiant la décision. Par conséquent, on pénalisera l'énumération de banalités non étayées.